

Association des Juristes des Rectorats
- AJ^zR
28 avenue de Lausanne
14 000 CAEN

Caen, le 06/09/2022

Monsieur le Directeur général de l'enseignement scolaire

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Direction générale de l'enseignement scolaire

107, rue de Grenelle

75007 PARIS

Objet : convention ministre de l'éducation nationale/FAS

Monsieur le Directeur général,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint copie d'une correspondance adressée à Monsieur le Directeur des affaires juridiques relative à la convention conclue le 21 novembre 2012 entre le ministre de l'éducation nationale et le président de la Fédération des autonomes de Solidarités (FAS), modifiée par avenant du 26 avril 2022.

Cette correspondance a été adressée à la demande de collègues des services juridiques académiques, compte tenu de l'impact de cet avenant sur l'organisation des modules de formation juridique en académie, lesquels font notamment partie de leurs missions.

Elle procède d'une volonté collective de porter à la connaissance de l'administration centrale les informations du terrain et a pour seule objet d'appréhender au mieux les suites de ce dossier.

Vous en souhaitant bonne réception, nous nous tenons à votre disposition pour le cas où vous souhaiteriez échanger sur ce sujet et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de notre profond respect.

Pour le CA d'AJ^zR



Daniel Vergely
Conseiller technique juridique
de la rectrice de l'académie de Normandie



Agnès Moraux
Cheffe du service interacadémique
des affaires juridiques de la région
académique Auvergne-Rhône-Alpes